



Bulletin municipal d'information

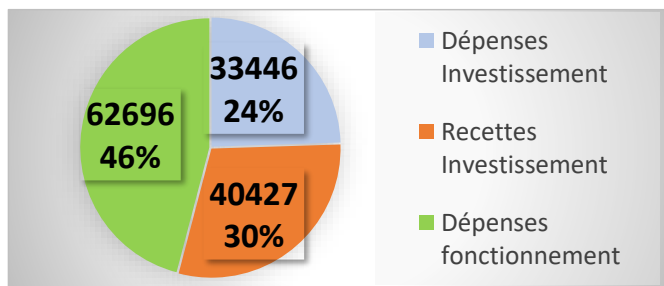
Mai 2025



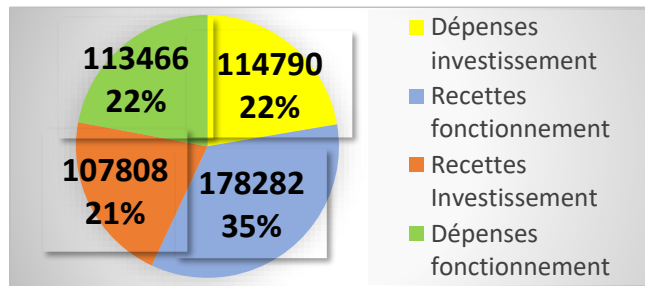
n° 21

- ▶ Les budgets 2024 étaient équilibrés à hauteur de 176 163€ pour le fonctionnement et de 148 236€ pour l'investissement.
- ▶ Le compte administratif 2024 fait ressortir un bénéfice de 61 225€ .
Il était de 21 609€ pour l'année 2023.

Résultats 2024



Bénéfices 2024



Le budget primitif de 2025 est équilibré à hauteur de :

Fonctionnement 232 494€
Investissement 202 699€



Les travaux d'investissement pour 2025 sont :

- ▶ Rénovation du parking foyer : 84145€ TTC
- ▶ Changement des portes de l'église : 12000€ TTC

Nous avons obtenu 39800€ de subventions issues du Conseil Général (FAR) et de la préfecture (DETR) pour ces travaux.

Une enveloppe a été votée pour l'entretien des bâtiments, voirie, espaces verts, etc...

Cette enveloppe est imputée au budget de fonctionnement.

Le déficit de l'État est en augmentation.

Afin de le réduire, les dotations de 2025 pour les communes ont été amputées.



Notre commune n'y a pas échappé.
Nous n'aurons pas d'autre choix que de nous adapter...

T
A
R
A
S
T
I
X

Frelons Asiatiques

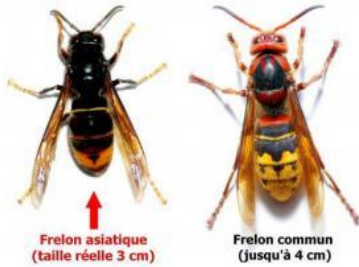
► **Les frelons asiatiques** sont classés nuisibles.

La mairie prend en charge la destruction des nids qui se trouvent à moins de 50m d'une habitation et ne nécessitant pas l'utilisation d'une nacelle.

Avant toute intervention, la mairie doit être informée afin qu'elle valide et contacte la venue d'un spécialiste.

► **Les frelons européens** ne sont pas classés nuisibles et rentrent dans la biodiversité.

Malheureusement, ils peuvent s'installer dans des cheminées ou aux abords des habitations. L'intervention d'un spécialiste sera à la charge des propriétaires. La mairie peut contacter le spécialiste pour qu'il intervienne.



Journée Citoyenne

Le 29 mars, la commune a organisé sa journée de citoyenneté traditionnelle, qui a rassemblé des participants de tous âges autour de plusieurs thématiques de travaux. Cet événement a connu un franc succès, il démontre une nouvelle fois, que lorsque les habitants de Tarasteix se rassemblent autour d'un objectif commun, la convivialité et la coopération peuvent mener à des réalisations significatives pour la commune.



Un grand MERCI à tous les participants.

Horaires déchèteries

Vic en Bigorre :

Lundi : De 13h30 à 17h45
Mercredi : De 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h45
Jeudi : De 13h30 à 17h45
Vendredi : De 13h30 à 17h45
Samedi : de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h45



Montaner:

Hiver (oct-mars) : lundi et mercredi 14h30-17h ; samedi 13-17h
Été (avr-sept) : lundi et mercredi 15h30-18h ; samedi 14-18h

Anniversaire



Une centenaire de plus dans notre village !

Raymonde Beaujour est née le 22 avril 1925 à Tarasteix et elle vient de fêter ses 100 ans.

Elle a vécu ici jusqu'à ce qu'elle parte en maison de retraite à Vic-en-Bigorre.

Pendant sa vie à Tarasteix, elle a participé aux travaux de la ferme, du jardin, de son intérieur et s'est occupée de ses proches.

Pour nous qui l'avons côtoyée pendant cette période, nous avons des souvenirs d'elle souriante et avenante. Nous lui souhaitons un bon anniversaire et qu'elle continue de vivre paisiblement à l'EPAD de Vic.

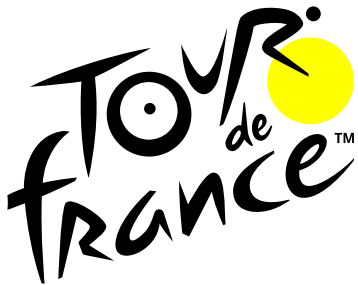
L'air est bon dans notre beau petit village ! Il y fait bon vivre.



La Mairie de Tarasteix a adhéré à l'association

"Solidarité Adour".

Cette association a pour but d'accompagner financièrement les administrés de la ComCom ayant des impayés de factures relevant du champ d'intervention de la CCAM. Cette aide se veut ponctuelle et n'a pas pour vocation à se substituer aux prestations existantes. Pour plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à la mairie.



Le **17 juillet** lors de la 12^e étape du tour, les coureurs partiront d'Auch pour rejoindre Hautacam après une course de 181 km et **traverseront Tarasteix** au tiers de l'étape. N'hésitez pas à venir les encourager.

Travaux Parking

L'entreprise "Routière des Pyrénées", a commencé les travaux de rénovation du parking du foyer le 26 mai pour une durée de 3 semaines. Pendant cette période, l'accès aux containers de verres et papiers ainsi que le Relais, risque d'être compliqué. Nous demandons aux habitants de pouvoir décaler les dépôts, de la journée en soirée.

Pendant cette période, le ramassage scolaire pour les enfants du RPI sera déplacé à la mairie.

Nous nous excusons par avance pour la gêne occasionnée.





Panneau Pocket

La commune s'est dotée d'une **application de communication** en lien avec le site. Elle va permettre à tous ceux qui l'auront téléchargée d'être avertis en direct de tous les événements ou toutes informations en lien avec Tarasteix ou certains villages autour.

Associations

😊 Au Vignalet

Président : Patrick Guignard

😊 Foyer des Jeunes

Présidente : Anaëlle Kneppers

😊 Le pion de Fer

Président : François Laffite

😊 Vivement Jeudi

Présidente : Marie-José Lendres

Manifestations à venir

Vendredi 13 juin au Bar Associatif :

Chorale "La clé des champs"



Vendredi 20 juin au Bar Associatif :

Soirée anniversaire 1 an de l'association

Vendredi 27 juin à Siarrouy :

Fête de l'école



11, 12 et 13 juillet :

Fête du village

Dimanche 19 octobre :

Marche "La Passeyade"



Mardi 11 Novembre :

Commémoration Armistice

Vendredi 12 décembre :

Sapin de Noël



Venez nombreux pour partager des moments conviviaux !...



Horaires d'ouverture de la mairie

Secrétaire Mme **BOUMALHA Stéphanie**.

Les horaires d'ouverture au public de la mairie sont depuis le 7 janvier 2025

tous **les jeudis après-midi de 14h à 18h30**

La permanence du maire se tient **les mardis de 17h à 19h** depuis janvier 2025

DEBIT DE BOISSONS

Afin de se mettre en conformité avec les Articles de loi qui régissent les débits de boissons,
la commune va appliquer les textes dès le 1er juin 2025.

Les textes appliqués aux débits de boissons sont :

- >> Le code de la santé publique Art L 3332-1 et, suivants et, R 3322-1 et suivants.
- >> Le Guide ministériel des débits de boissons de novembre 2018.
- >> L'arrêté préfectoral du 4 juin 2024 portant règlement des débits de boissons dans le département des Hautes-Pyrénées.

Les débits de boissons **permanents et ou temporaires** permettent aux bars, épiceries, associations, et autres, de pouvoir vendre de l'alcool lors des manifestations.

DEBIT DE BOISSONS PERMANENT	DEBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE	LICENCES
Bars, restaurants, boîtes de nuit, supermarchés, épiceries de proximité, ... Licence IV ou III restaurant, Boissons autorisées du 1er au 5ème groupe (Bières, vin, Ricard, whisky, etc.)	Buvette tenue par : >> Comité des fêtes du village >> Associations >> Repas organisé par une association. Boissons autorisées du 1er au 3 -ème groupe (alcool au-dessous de 18 degrés)	Une licence est attribuée à un débit de boissons permanent. Le propriétaire ou gérant d'un débit de boissons permanent doit être inscrit au Registre du Commerce et Sociétés Art L142-2 du code du commerce. Une licence ne doit pas être utilisée par un débit de boissons temporaire

Qu'en est-il pour les associations (loi 1901) de notre village :

Le Comité des Fêtes, Vivement Jeudi, Le Pion de Fer, Au Vignolet et la Mairie sont dans la catégorie Débit de Boissons Temporaire. Ainsi, à partir du 1 juin 2025 aucun alcool des groupes 4 et 5 ne seront vendus lors des manifestations au village.

Cela ne va pas nous empêcher de nous retrouver autour d'un apéritif sans les alcools forts dans la convivialité et le plaisir de partager des moments agréables.



1er groupe

Boissons sans alcool, eaux minérales ou gazéifiées, jus de fruits ou de légumes non fermentés ou ne comportant pas, à la suite d'un début de fermentation, de traces d'alcool supérieures à 1,2 degré, limonades, sirops, infusions, lait, café, thé, chocolat.

3ème groupe

Boissons fermentées non distillées et vins doux naturels (jusqu'à 18 degrés) vin, bière, cidre, poiré, hydromel, auxquelles sont joints les vins doux naturels, ainsi que les crèmes de cassis et les jus de fruits ou de légumes fermentés comportant de 1,2 à 3 degrés d'alcool, vins de liqueur, apéritifs à base de vin et liqueurs de fraises, framboises, cassis ou cerises, ne titrant pas plus de 18 degrés d'alcool pur.



4ème groupe

Rhums, tafias, alcools provenant de la distillation des vins cidres, poirés ou fruits, et ne supportant aucune addition d'essence ainsi que liqueurs édulcorées au moyen de sucre, de glucose ou de miel à raison de 400 grammes minimum par litre pour les liqueurs anisées et de 200 grammes minimum par litre pour les autres liqueurs et ne contenant pas plus d'un demi-gramme d'essence par litre.



5ème groupe

Toutes les autres boissons alcooliques boissons anisées, whisky, vodka, gin, ...

